Compte rendu et procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2020

Sont présents : Monsieur Gérard Leguay, Madame Annick Niporte, Monsieur Serge Bavard, Madame Antoinette Graff, Monsieur Dominique Duchamp, Monsieur Christian Albert, Madame Michèle Baudoin, Monsieur Philippe Brunot, Madame Marie Luce Bon, Madame Nathalie Vieillard, Monsieur Christophe Leloup, Monsieur Christophe Louet, Madame Sandrine Renault, Monsieur Rémi Aubry.

Absents Excusés : Monsieur Nathalie Weill (procuration à Madame Marie Luce Bon) Monsieur Jean-Michel Bon (procuration à Monsieur Rémi Aubry) Madame Olga Pecaud (procuration à Monsieur Gérard Leguay).

Absents : Monsieur Philippe Michaud, Madame Claudine Lenet.

Madame Annick Niporte est désignée secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu et le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2019.

1- **Nouveau Lotissement Route de BOUSSENOIS.**

Le maire rappelle que la commune de Selongey a décidé d'aménager en lotissement la réserve foncière située route de Boussenois, une esquisse du projet est communiquée à l'ensemble des conseillers, il précise que 2 parcelles ont fait l'objet de négociations qui ont échoué et qui ne feront pas partie de ce futur lotissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, par 16 voix pour et 1 abstention (C. Albert) décide de créer ce nouveau lotissement route de Boussenois, de le dénommer « Lotissement des Vignes » et de créer un budget annexe au budget principal, avec assujettissement à la TVA.

2- **Approbation du projet de rénovation du gymnase et plan de financement prévisionnel.**

Le maire rappelle que la commune de Selongey s'est engagée dans la rénovation globale du gymnase. Le cabinet TRACOR a remis son étude au stade de l'avant-projet détaillé, pour un montant estimatif des travaux à hauteur de 1 190 349 € HT auquel il convient d'ajouter les coûts liés aux études, maitrise d'œuvre, contrôleurs techniques etc.. pour un montant de 101 029 € HT. Il est prévu de planifier les travaux en 2 temps : 1 premier temps pour le clos et couvert, et un second temps pour l'intérieur, afin de limiter les inconvénients des travaux pour les utilisateurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité par 16 voix pour et une abstention (C. Louet) approuve ce projet de rénovation du gymnase et autorise le maire à solliciter les co-financeurs comme suit :

- ETAT DETR, 35 % de la dépense soit un montant de subvention de 451 972 €
- ETAT DSIL- Contrat de ruralité, 15 % de la dépense soit un montant de subvention de 193 702 € €
- CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CÔTE D'OR- Contrat 100% Côte d'or, 24.24% de la dépense soit un montant de 313 000 €.
- CONSEIL REGIONAL1.55% de la dépense soit un montant de 20 000 €.

La part d'autofinancement de la commune serait de 24.21% soit un montant de 312 674 € HT

3- Participation pour le portage de repas.

Après avoir entendu l'exposé des motifs prononcé par le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'apporter une aide directe aux habitants de Selongey, à hauteur de 1€50 par repas.

Annick Niporte précise que les repas sont livrés 3 fois par semaine, avec une réservation la semaine précédente, sur la base de 3 menus au choix. Certains bénéficiaires peuvent être éligibles aux aides du conseil départemental et au crédit d'impôt sur la partie coût du transport.

L'agent communal initialement chargé de cette mission est réaffecté à l'entretien de bâtiments communaux.

4- Acquisition de terrain

Afin de reconstituer une réserve foncière, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir les parcelles cadastrées SECTION G , N°1055-199-198-207-205-202-1097, d'une surface totale de 30 810 m², propriétés de Monsieur Stanislas CHAULEUR et de Madame Marie CHAULEUR, au prix global de 57 500 €, soit une moyenne de 1.87 € le m², sous réserve de l'inscription des crédits au budget principal 2020.il précise que la partie des terrains classée en zone N dans le PLU feront l'objet d'une prochaine révision de zonage. Les frais d'acte sont à la charge de la commune.

5- Bâtiment de « La Poste » accord de cession

Après avoir prononcé l'exposé des motifs, le maire rappelle que la commune a validé la création de l'agence postale communale au cours de l'année 2020. Ainsi, l'autorisation donnée à POST IMMO à vendre l'immeuble a fait l'objet de négociations financières avec un financement total de 60 000 € visant à compenser l'offre de concours réalisée en 1987 pour une valeur de 250 000 F de l'époque soit 67 000 € valeur 2020. Les conseillers municipaux dénoncent la baisse de la fréquentation de la poste lié à la réduction des heures d'ouvertures, et la suppression des services publics sur le territoire. La maire insiste sur la nécessité d'une réflexion de fonds pour rendre un meilleur service aux habitants. Il précise que l'acquéreur pressenti est un investisseur qui souhaite aménager 2 logements.

Le conseil municipal à l'unanimité, par 16 voix pour et 1 abstention (C. Albert) décide de solder l'offre de concours en autorisant POST IMMO à vendre l'immeuble selon les conditions suivantes :

- Commercialisation et cession de l'immeuble à un tiers au prix net vendeur de 95 000 €.
- Versement à la commune de Selongey d'une indemnité maximum de 30 000 €, au moment de la vente effective de l'immeuble.
- Signature de l'acte authentique de vente par le maire pour officialiser l'abandon de son droit à récupérer l'immeuble.

6- Déploiement de la fibre optique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'installation d'un nœud de raccordement optique (NRO) sur la parcelle cadastrée AL 214, située rue de la Charme à Selongey et détermine la couleur du bâti « vert sapin » - RAL 6009. Le maire précise que la liaison entre le Nœud de Raccordement Abonnés (NRA) et le NRO sera réalisé en sous terrain.

7- Informations diverses et questions des conseillers

- Délibération prises par délégation : remboursement de sinistre par Groupama
- Voirie : l'appel d'offre pour les travaux rue de la Côte du tertre est en cours jusqu'au 27 février 2020.
- Réseau d'eau potable Voie du Marché : études en cours
- Réseau d'eaux pluviales : étude globale en cours sur l'ensemble du territoire de la commune.
- Panne à la station de pompage durant un week end, le système d'autosurveillance a fonctionné, il n'y a pas eu de conséquence pour l'usager.

- Christian Albert souhaite avoir des précisions sur les questions posées lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2019 :
    - Ouvertures dominicales : le conseil municipal doit se prononcer sur les dates d'ouvertures dominicales avant le 31 décembre de l'année N pour l'année N+1. Le maire prend ensuite un l'arrêté correspondant. A ce jour, aucune demande de la part des commerçants n'a été communiqué à la commune de Selongey pour les ouvertures dominicales de l'année 2020.
    - Procédure contentieuse Alain Bon c/ Commune de Selongey, le coût des honoraires de base de l'avocate est de 3 000 € TTC, avec une prise en charge de la protection juridique (assurance) à hauteur de 2 200 €.

Le maire informe l'ensemble des conseillers que la commission finance aura lieu le 5 mars 2020, suivi du conseil municipal le 9 mars 2020.

La séance est levée à 21h30

La secrétaire de Séance

Annick Niporte

Le Maire

Gérard LEGUAY